

Nations Unies suscite des problèmes attribuables, en partie, à l'attitude qu'elle a elle-même adoptée et aux conditions qu'elle exige pour occuper sa place au sein de l'Organisation. D'après moi, la Chine aussi doit faire des concessions; ce n'est pas à nous seulement qu'il incombe de voir comment nous pouvons nous rapprocher de l'idéal de l'universalité au sein des Nations Unies à cet égard.

Mon ami m'a posé une autre question. Vu le peu de temps à notre disposition, je dirai simplement que, comme il le sait, depuis décembre dernier le gouvernement s'occupe d'établir une proposition visant à donner à la Commission internationale de contrôle un rôle de médiateur dans la négociation de la fin des hostilités au Vietnam.

Selon la proposition, les trois membres de la Commission internationale de contrôle devraient se considérer comme un organisme qui chercherait les moyens de réduire l'écart existant entre les différentes positions des principales parties intéressées, ainsi que des autres pays impliqués. Des entretiens ont eu lieu avec l'Inde et la Pologne, et on a reconnu en principe qu'au moment voulu, la Commission pourrait être chargée de la responsabilité que nous avons à l'esprit.

Il faut admettre que les circonstances ne se prêtent pas actuellement à la convocation d'une conférence de Genève. Néanmoins, cela donne à la proposition du Canada un sens accru de l'urgence de la question.

Un important travail préparatoire doit être effectué, si le fondement nécessaire à la convocation d'une telle conférence doit se réaliser. Je peux assurer à mon honorable ami que le gouvernement canadien s'occupe sérieusement de cette question et d'initiatives connexes afin d'en arriver à des négociations en vue d'un règlement. Si un autre instrument peut être utilisé à cette fin...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais son temps de parole est écoulé.

Je donne la parole à l'honorable député de Springfield.

L'AGRICULTURE—DEMANDE D'UN LIVRE
BLANC SUR LA POLITIQUE
NATIONALE

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, hier, avant l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Greene) si le gouvernement avait l'intention de déposer avant soixante jours,

un Livre blanc sur la politique nationale en matière d'agriculture au cours des 60 prochains jours. En somme, je demandais au gouvernement s'il était en mesure d'annoncer la présentation à la Chambre et au pays d'un exposé sur la politique nationale dans le domaine de l'agriculture avant la fin du premier semestre et trois années complètes après son arrivée au pouvoir. Je ne crois pas que ce soit une requête extravagante.

J'ai posé cette question au ministre de l'Agriculture hier pour deux raisons. Premièrement, parce que le ministre de l'Agriculture lui-même fait allusion parfois à ce qu'il estime être des objectifs souhaitables en matière de politique agricole nationale. Par exemple, je l'ai entendu dire à maintes reprises qu'il est temps que la ferme familiale et les cultivateurs jouent un rôle dans le régime économique du pays. C'est une opinion très louable qu'il a souvent répétée.

Puis, dans les journaux, j'ai constaté que le ministre des Forêts (M. Sauvé), s'adressant à un auditoire du Manitoba il y a quelques jours, a déclaré qu'il était possible que le gouvernement publie un Livre blanc sur l'agriculture. En fait, je citerai un passage de cette nouvelle. D'après le ministre, le gouvernement fédéral est sur le point de publier un exposé portant sur la politique en matière d'agriculture au Canada. Cette nouvelle est ainsi conçue:

Prenant la parole à une conférence de presse donnée à l'Université du Manitoba, M. Sauvé a déclaré qu'il n'était pas prêt à exprimer ses opinions sur une politique nationale dans le domaine de l'agriculture, mais il a prétendu qu'il faisait l'impossible pour que le gouvernement publie un Livre blanc sur l'agriculture.

Si les ministres peuvent se permettre de parler des objectifs souhaitables, des principes ou des caractéristiques d'une politique nationale en matière d'agriculture, je ne trouve pas qu'il soit peu raisonnable de demander quand le gouvernement ou le cabinet élaborera ou formulera une politique nationale dans ce domaine.

Si un ministre de la Couronne peut dire à un groupe de gens que le gouvernement travaille à l'élaboration d'une politique, le ministre ou ses collègues devraient pouvoir dire à un député quand on s'attend à ce qu'elle soit au point et prête à être déposée à la Chambre.

• (10.10 p.m.)

Il est évident que les cultivateurs du pays accueilleraient avec joie une déclaration de la part du gouvernement actuel au sujet d'une politique agricole d'ensemble. Il y a seulement quelques semaines le ministre de l'Agri-